

# CHAMBERET

## Note d'enjeux

*avril 2012*



## Table des matières

<b>1. Préambule : présentation de la commune.....</b>	<b>3</b>
1. Avertissement.....	3
2. Situation, localisation.....	3
<b>2. Dimension sociale.....</b>	<b>4</b>
1. Démographie – Source INSEE.....	4
2. Les revenus.....	5
3. Les services à la population.....	5
4. L'habitat.....	7
5. Les transports et déplacements.....	10
<b>3. Dimension économique.....</b>	<b>11</b>
1. L'emploi – source INSEE.....	11
2. Les zones d'activités.....	11
3. L'agriculture (source DDT19/SEAF).....	12
4. Le tourisme.....	14
<b>4. Dimension environnementale.....</b>	<b>15</b>
1. Zonages environnementaux.....	15
2. Enjeux paysagers (source : STAP et atlas des paysages en Limousin/ DREAL).....	16
3. La forêt.....	17
4. Zones humides .....	18
5. Les plans d'eau.....	19
6. Qualité de l'eau.....	20
<b>5. Synthèse des enjeux.....</b>	<b>22</b>



# 1. Préambule : présentation de la commune

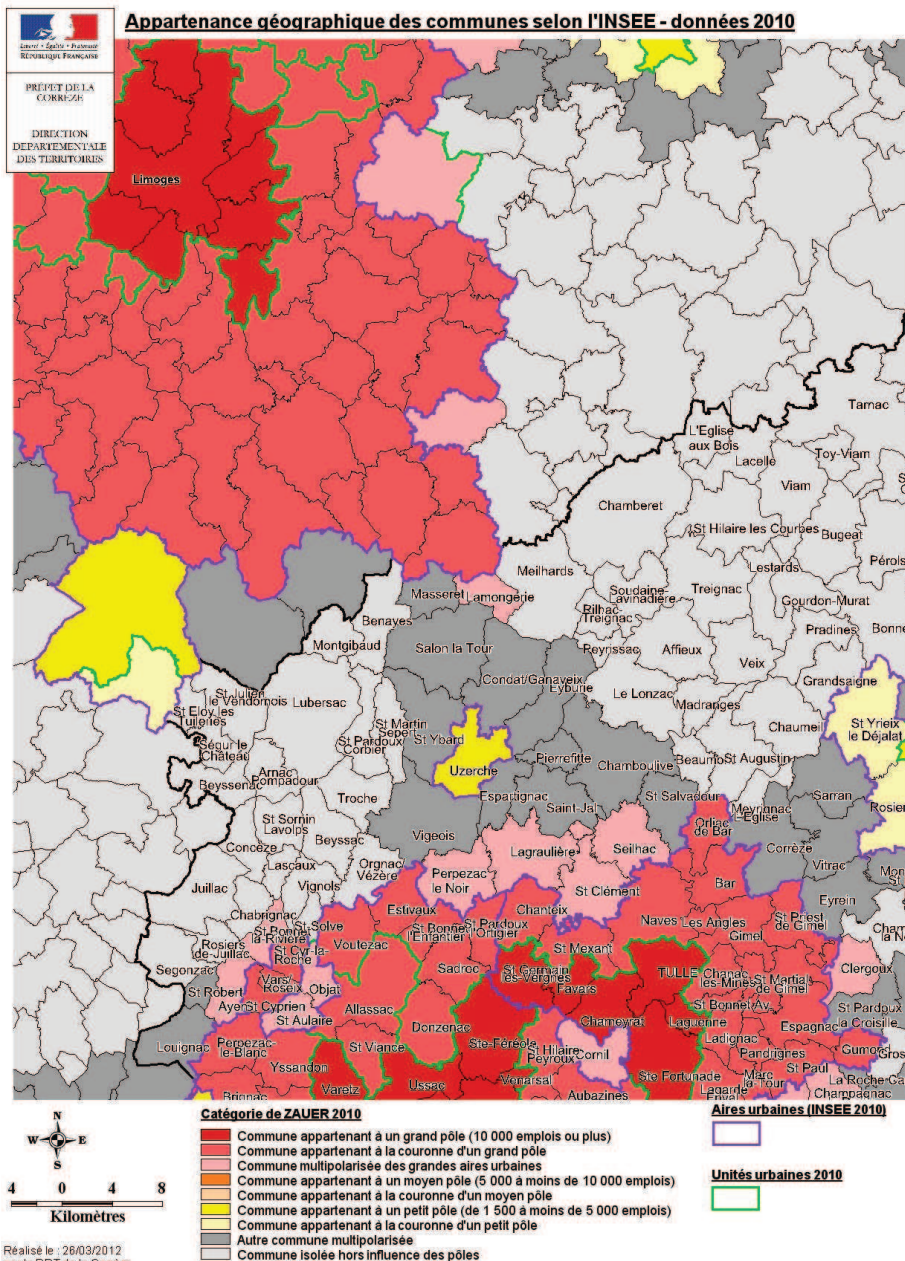
Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit par la commune de Chamberet.

## 1. Avertissement

Les données utilisées sont, pour la plupart d'entre elles, des données INSEE issues du recensement partiel 2008. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2008, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

## 2. Situation, localisation



La commune est statistiquement rattachée à l'espace à dominante rurale (Insee).

La commune de Chamberet compte 1316 habitants au dernier recensement 2008. Elle couvre une superficie de 69,9 km<sup>2</sup>.

La **densité moyenne** est de 18,8 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est bien inférieur aux moyennes départementale (41,5 habitants/km<sup>2</sup>) et régionale (43,7 habitants /km<sup>2</sup>).

La commune est située à 10 km de Treignac, 20km de l'échangeur de l'A20 et à 51 km de Tulle.

Elle fait partie de la communauté de communes de Vézère-Monédières et du canton de Treignac et est située dans le Parc Naturel Régional de Millevaches.

### CONSTAT

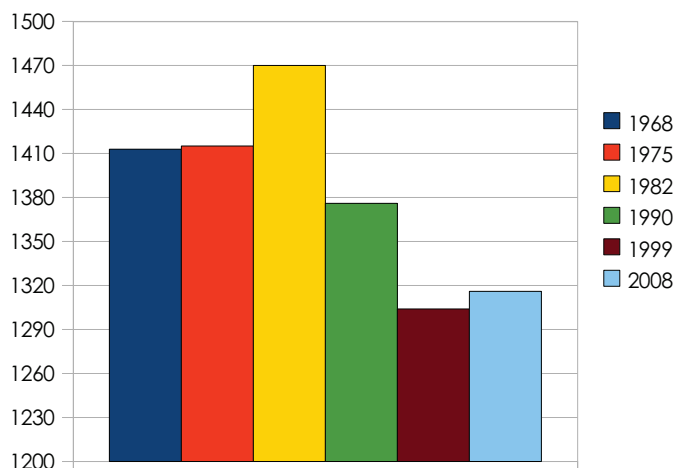
➤ Une commune rurale éloignée des infrastructures majeures et des pôles urbains.

## 2. Dimension sociale

### 1. Démographie – Source INSEE

Selon la source INSEE, la population a connu une forte augmentation en 1982 suivie d'une baisse importante jusqu'en 1999. En 2008 on note une très légère augmentation par rapport à 1999 : +0,9%. L'évolution est de +4,5% au niveau départemental et de 4,2% au niveau régional.

**Evolution de la population  
Commune de Chamberet**



La variation annuelle de population entre 1999 et 2008 est de +0,1%. Elle est **due à un solde migratoire positif** (+1,9% par an). Le solde naturel reste quand à lui négatif sur la même période (-1,8% par an).

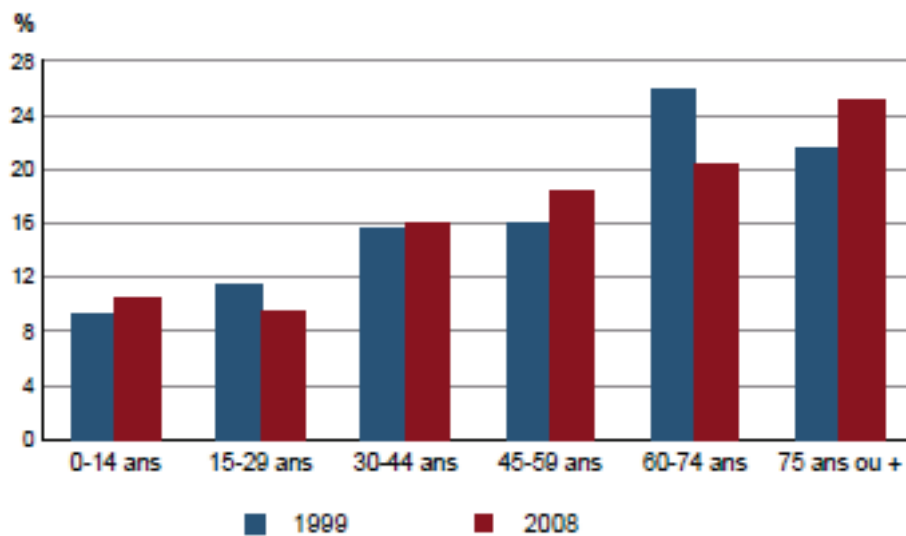
La population passe de 1304 habitants en 1999 à 1316 en 2008 et ce sont plutôt des familles actives qui viennent s'installer.

Comme dans les communes du nord de la Corrèze, la population est beaucoup plus âgée que la moyenne départementale : **45% de la population a plus de 60 ans** contre 30% au niveau départemental. De plus, la proportion des plus de 75 ans a augmenté entre 1999 et 2008.

#### CONSTAT

➤ Une commune qui attire peu de nouveaux habitants avec une population plutôt âgée.

**POP G2 - Population par grande tranche d'âge**



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

## 2. Les revenus

Le nombre de foyers imposés est de 36% contre 50% au niveau départemental. Le **revenu net déclaré moyen de l'ensemble des foyers fiscaux** en 2008 est de **15719€**. Il est très inférieur à la moyenne départementale (20288€).

### **CONSTAT**

- **Les revenus des habitants sont en moyenne très faibles.**

## 3. Les services à la population

### **Professionnels de santé (source Ameli)**

3 médecins généralistes, 3 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 pharmacie, 1 cabinet dentaire, 1 ambulancier.

### **Etablissements de santé**

Un EHPAD de 82 lits dont 15 lits réservés à l'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Une maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés : 37 lits et 1 foyer occupationnel : 29 lits + 1 accueil de jour + 1 accueil temporaire. Il existe également un atelier protégé (blanchisserie) qui accueille 15 personnes.

### **Services au public**

Mairie, bureau de poste, trésor public, syndicat d'initiative, centre d'incendie et de secours.

### **Etablissements scolaires**

1 école maternelle avec 3 classes, 35 élèves et 1 école primaire avec 5 classes, 80 élèves. Le collège est situé à Treignac distant de 10 km.

### **Commerces**

1 boulangerie, 1 alimentation générale avec boucherie, 1 librairie, 3 restaurants, 1 taxi, 3 coiffeurs, 1 banque, 1 garage, 1 magasin de vêtements pour femmes, 1 magasin électroménager, 1 station service.

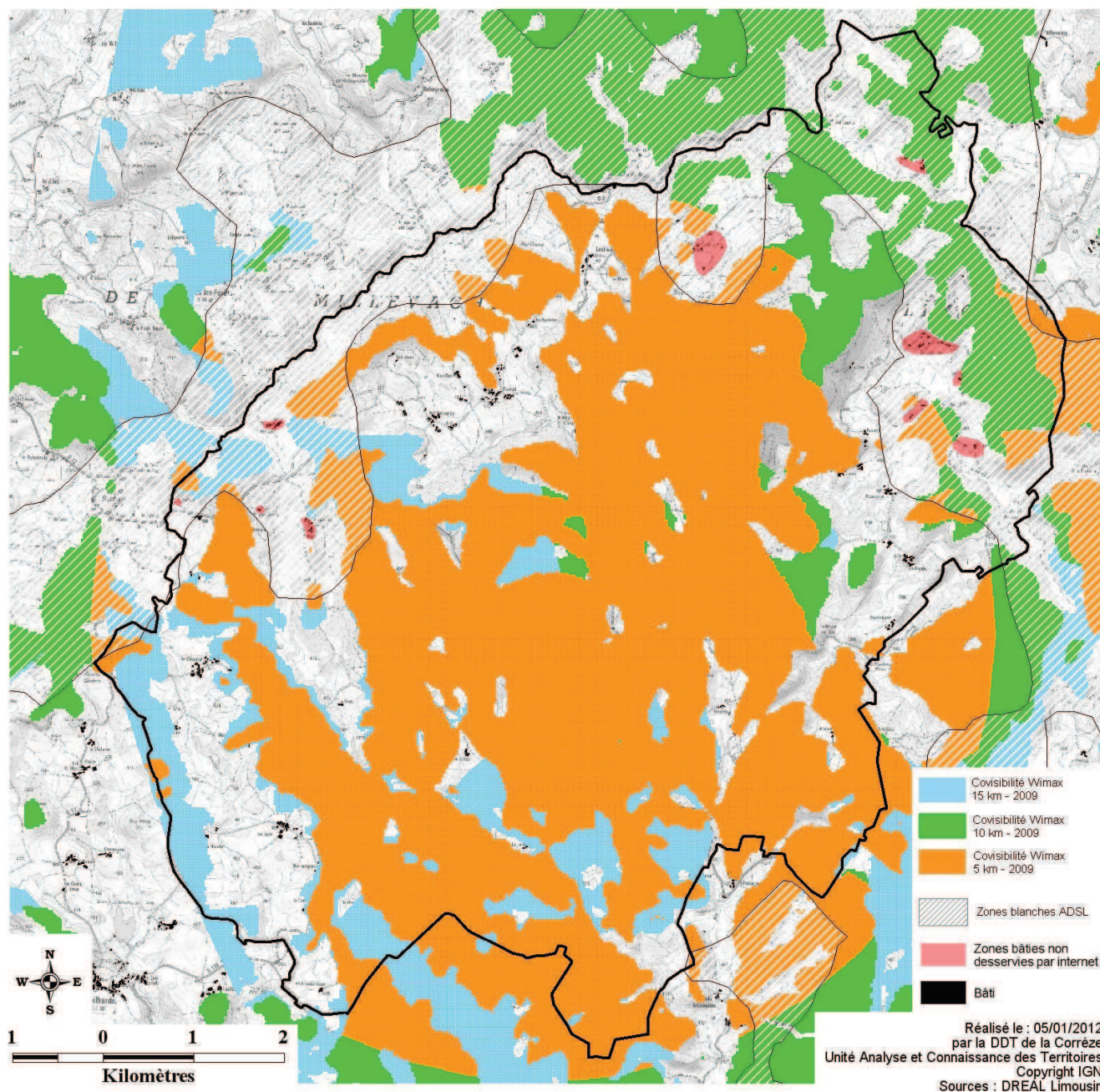
### **Installations sportives et de loisirs**

Salle polyvalente, stade municipal, court de tennis, bibliothèque, piscine couverte, centre aquarécréatif, centre de loisirs, parcours acrobatique en hauteur, étang de pêche communal, base VTT, centre équestre de Roche de Ceux avec gymnase.

La communauté de communes Vézère-Monédières a un projet de médiathèque qui sera située à Treignac avec une annexe à Chamberet. Les travaux doivent débuter en 2012.

## Aménagement numérique

L'ADSL est une technologie qui fait partie de ces nouveaux services multimédia que l'utilisateur désire obtenir à domicile ou au bureau. Le débit ADSL est globalement satisfaisant sur



l'ensemble de la commune. Quelques zones blanches subsistent notamment dans les secteurs au relief plus tourmenté (vallées de la Combade et du Cros). Dans ces secteurs, malgré les pylônes Wimax, quelques zones bâties ne sont pas du tout desservies (zones rosées sur la carte).

### CONSTAT

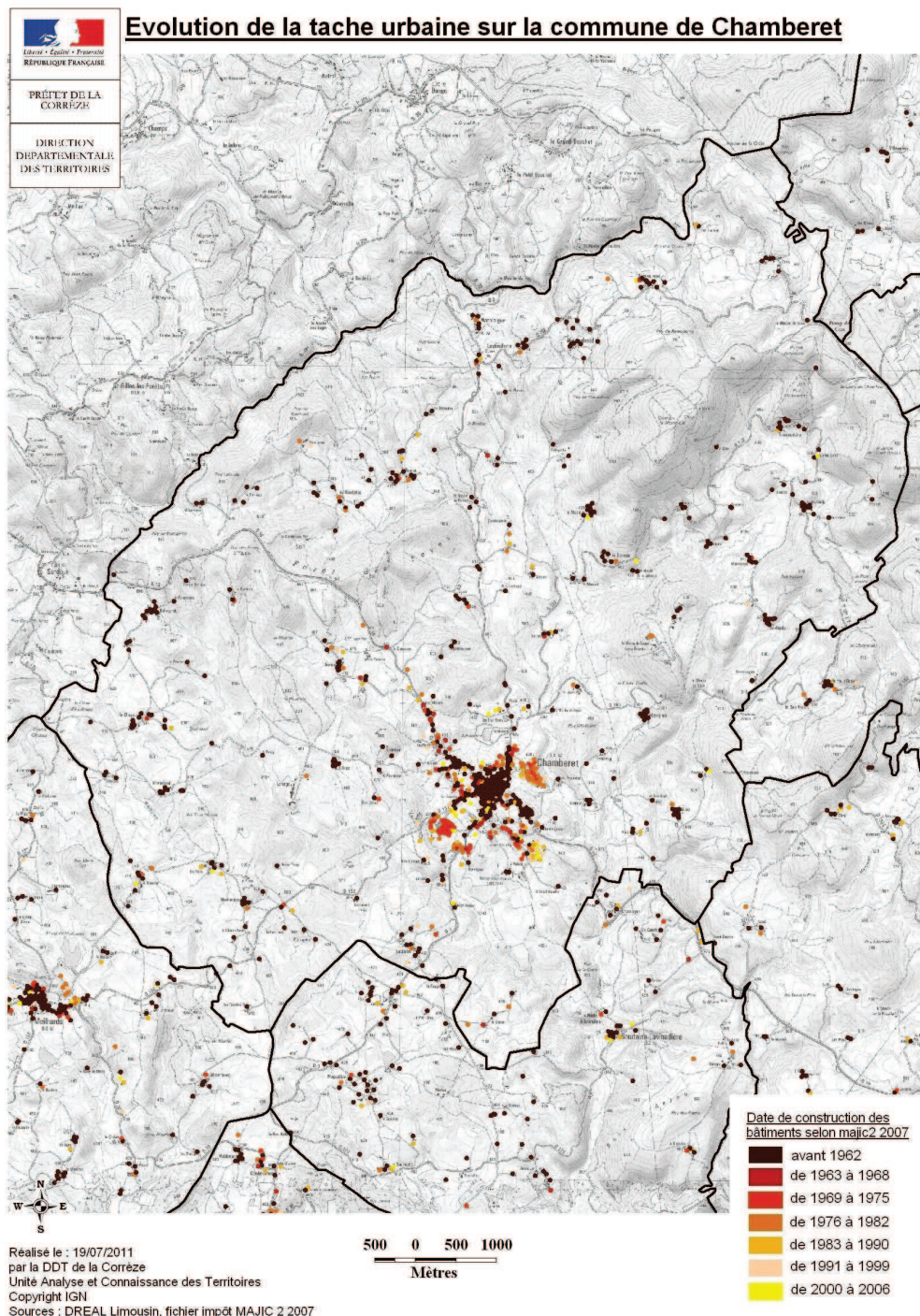
- Des services et des commerces en nombre satisfaisant.
- Des zones blanches ADSL au nord-est et au nord-ouest de la commune, y compris des secteurs bâtis non desservis par le wimax.

### ENJEU

- Résorber les zones blanches pour la desserte numérique dans les secteurs habités.

## 4. L'habitat

La commune est soumise à la loi Montagne.



### Le logement (source Insee)

Le **nombre de logements** sur Chamberet a **augmenté de 7%** entre 1999 et 2008, il passe de 950 à 1016 logements.

Concernant le statut d'occupation, on observe en 2008 **une majorité de propriétaires : 74%**, taux supérieur à la moyenne Corrèzienne qui est de 67%.

Le **taux de locataires est de 24% dont 10% en logement social**, ce qui est important pour une commune de l'espace rural. Il est de 30% en Corrèze dont 6,7% en logement social.

Le **nombre de logements vacants a baissé significativement** : 135 en 99 contre 83 en 2008. Le taux de logements vacants est ainsi de 8 % en 2008.

Les **résidences secondaires** représentent une part très importante des logements : **32,1% en 2008** contre 25,6% en 1999 (15% en Corrèze).

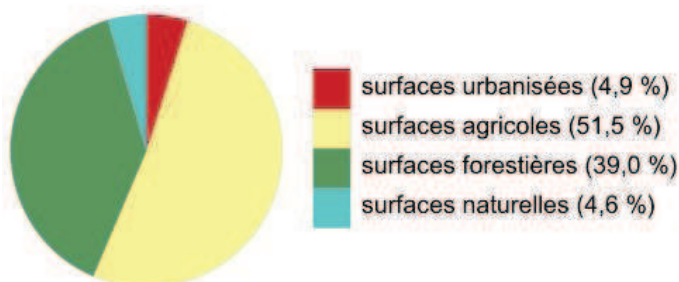
L'augmentation du nombre de résidences secondaires pourrait expliquer la baisse du nombre des logements vacants entre 99 et 2008.

Dans le bourg, l'urbanisation s'est organisée plutôt le long des voies. Quelques lotissements se sont construits autour du bourg mais leur positionnement n'a pas permis une connexion directe avec le tissu ancien et a laissé d'importantes « dents creuses » (voir carte suivante).

## Consommation de l'espace

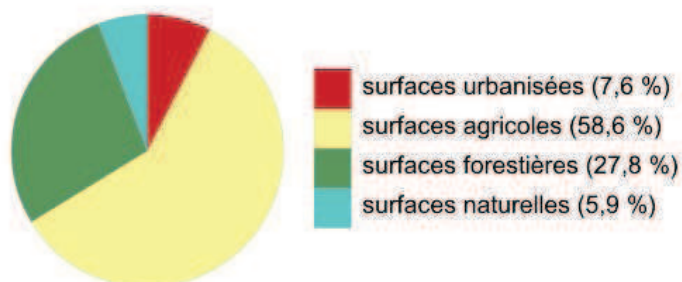
En 2008, la moitié des surfaces du territoire sont occupées par les terres agricoles. **Les surfaces urbanisées** représentent 4,9% de la superficie de la commune (elles sont de 7,6% en moyenne en Limousin) (source : MAJIC 2008 - DGFIP).

Occupation du sol [Chamberet]



source : MAJIC 2008 - DGFIP

Occupation du sol [Limousin]



source : MAJIC 2008 - DGFIP

Bien que peu urbanisée, la commune n'est pas épargnée par le phénomène de consommation d'espace. En effet, sur la période de 1999 à 2007 la surface moyenne des parcelles construites est importante (1800m<sup>2</sup> en moyenne), entraînant une sur-consommation d'espace. Sur la période récente, la superficie moyenne des parcelles utilisée par construction neuve est inférieure à la moyenne régionale ce qui démontre une volonté communale d'organiser la construction neuve et de limiter la surface des terrains à bâtir. Cette dynamique est à poursuivre.

### Surface moyenne des parcelles par construction neuve

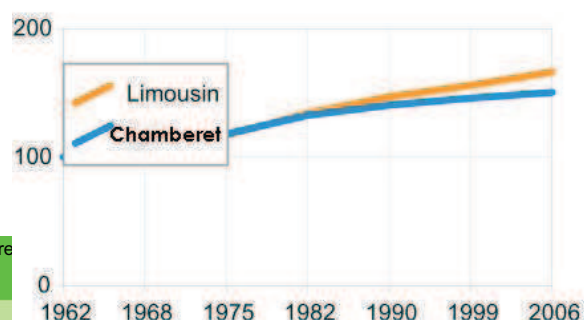
	De 1990 à 1998	De 1999 à 2007	De 2008 à 2010
<b>Chamberet</b>	<b>1585,1m<sup>2</sup></b>	<b>1821,1 m<sup>2</sup></b>	<b>1344,7 m<sup>2</sup></b>
<b>Limousin</b>	1666,7m <sup>2</sup>	1764 m <sup>2</sup>	1721,4 m <sup>2</sup>

Source : DREAL Limousin - Sifadel 2

La tache urbaine représente la superficie utilisée par l'habitat. La progression de la tache urbaine entre 1962 et 2006 est supérieure à la croissance de la population sur la même période. Ceci est dû à plusieurs facteurs : desserrement des ménages (plus de logements pour un même nombre de ménages), dispersion des constructions, augmentation du nombre de résidences secondaires.

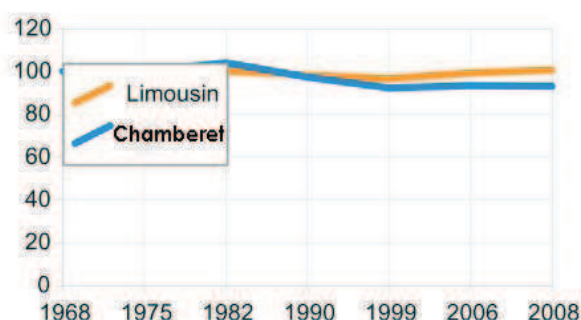
En conclusion, bien que faiblement urbanisée, la commune doit rester attentive au phénomène de consommation d'espace en agissant sur la taille des parcelles à bâtir afin de limiter les surface consommées.

Evolution par année de la tache urbaine base 100 en 1962



source : Dreal Limousin - MAJIC 08 DGFIP - IGN BD Parcellaire

Evolution par année de la population depuis 1962 base 100 en 1962



source : Insee - recensements de la population

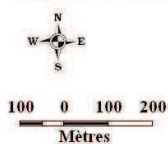
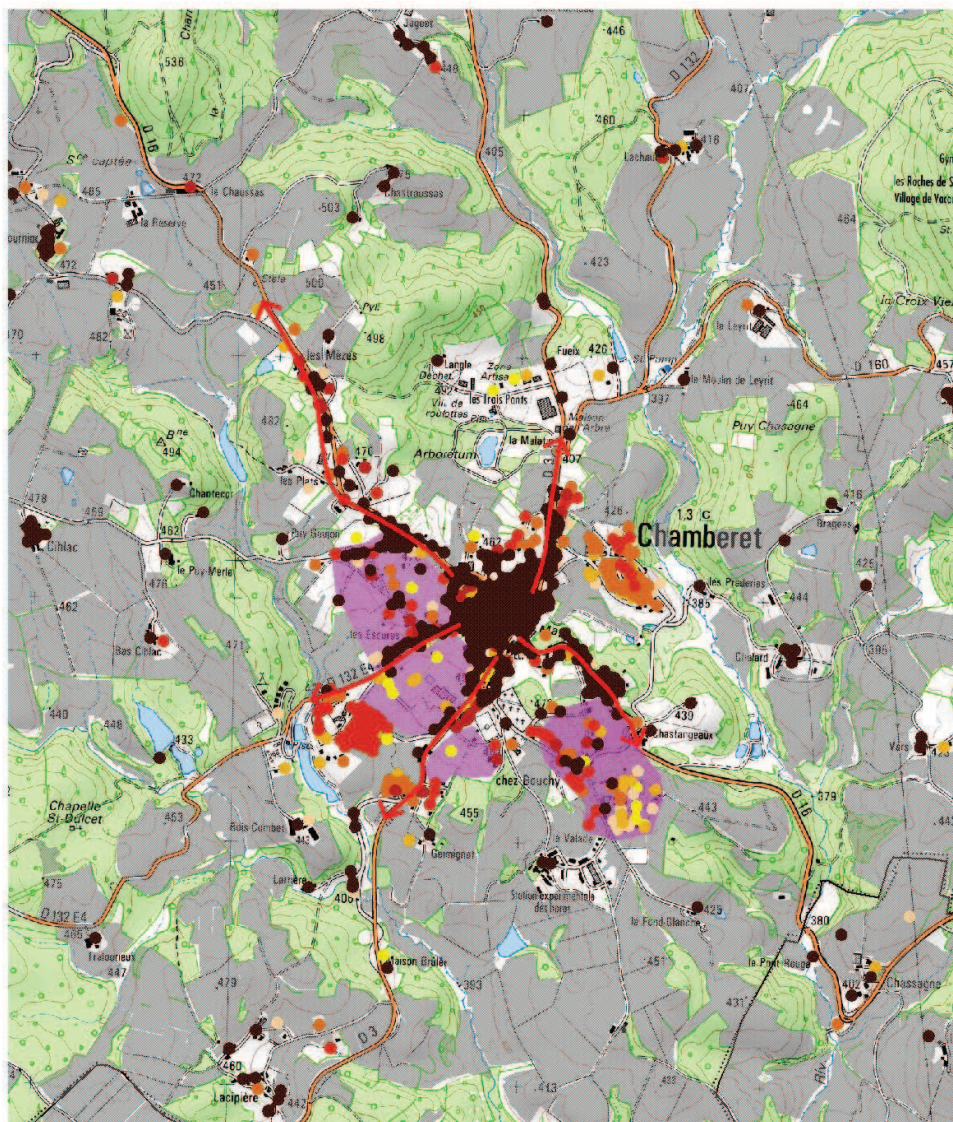


## CONSTAT

- Une diminution des logements vacants et une augmentation des résidences secondaires.
- Une part de logement social publique importante (10%) pour une commune de l'espace rural.
- Une urbanisation linéaire le long des routes aux entrées du bourg et peu de connexion entre bâti récent et tissu ancien.

## ENJEUX

- Continuer à mobiliser les logements vacants.
- Mobiliser les dents creuses dans les secteurs construits, stopper l'urbanisation linéaire le long des routes aux entrées du bourg, requalifier globalement les entrées de bourg.
- Poursuivre la maîtrise et l'organisation de la construction neuve afin de limiter la taille des parcelles à bâtir.



Réalisé le : 15/12/2011  
 par la DDT de la Corrèze  
 Copyright IGN  
 Sources : DREAL Limousin, fichier impôt MAJIC 2 2007, DDT19

- Parcelles déclarées à la PAC en 2010
- Secteurs de développement à privilégier afin de densifier le bourg
- Stopper l'urbanisation linéaire

### Date de construction des bâtiments selon majic2 2007

- avant 1962
- de 1963 à 1968
- de 1969 à 1975
- de 1976 à 1982
- de 1983 à 1990
- de 1991 à 1999
- de 2000 à 2006

## 5. Les transports et déplacements

### ➤ PAR AVION

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne environ 75 km.

Aéroport de Limoges Bellegarde à environ 70 km.

### ➤ PAR LA SNCF

Gare à Uzerche, 26 km.

### ➤ PAR BUS

Ligne n° 8 : Tulle/Treignac/Chamberet (horaires scolaires)

Pour la portion Treignac/Chamberet, le bus fonctionne uniquement le vendredi et jours de sortie scolaire ou en TAD (transport à la demande).

### ➤ PAR AUTOMOBILE

La commune est située à environ 20 km de l'autoroute A20.

EQUIPEMENT AUTOMOBILES DES MENAGES EN %

	CHAMBERET			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2008	évol	1999	2008	évol	1999	2008	évol
1 voiture	49,0	47,5	-1,5	47,8	46,2	-1,6	47,5	46,7	-0,8
2 voitures ou plus	29,5	35,1	5,6	35,8	39,9	4,1	34,2	37,8	3,6
<b>TOTAL</b>	<b>78,5</b>	<b>82,6</b>	<b>4,1</b>	<b>83,6</b>	<b>86,1</b>	<b>2,5</b>	<b>81,7</b>	<b>84,5</b>	<b>2,8</b>

Source INSEE RP 1999 et 2008 exploitations principales

En 1999, 449 ménages ont au moins un véhicule, en 2008 ce sont 502 ménages.

**83%** des ménages possèdent au moins une voiture.

Entre 1999 et 2008, le nombre de ménages possédant 2 voitures ou plus est en augmentation.

La majorité des actifs de Chamberet travaille sur la commune (350 personnes) mais aussi à Treignac (44 personnes) et Bugeat (16 personnes).

La commune de Chamberet attire quelques actifs qui viennent de Treignac, Meilhards et La Croisille sur Briançonne (Haute-Vienne).

### CONSTAT

- La grande majorité des actifs de Chamberet travaille sur place.
- Une très forte dépendance à l'automobile pour les trajets domicile/travail.
- Des horaires de transports en commun uniquement adaptés aux collégiens et lycéens.

## 3. Dimension économique

### 1. L'emploi – source INSEE

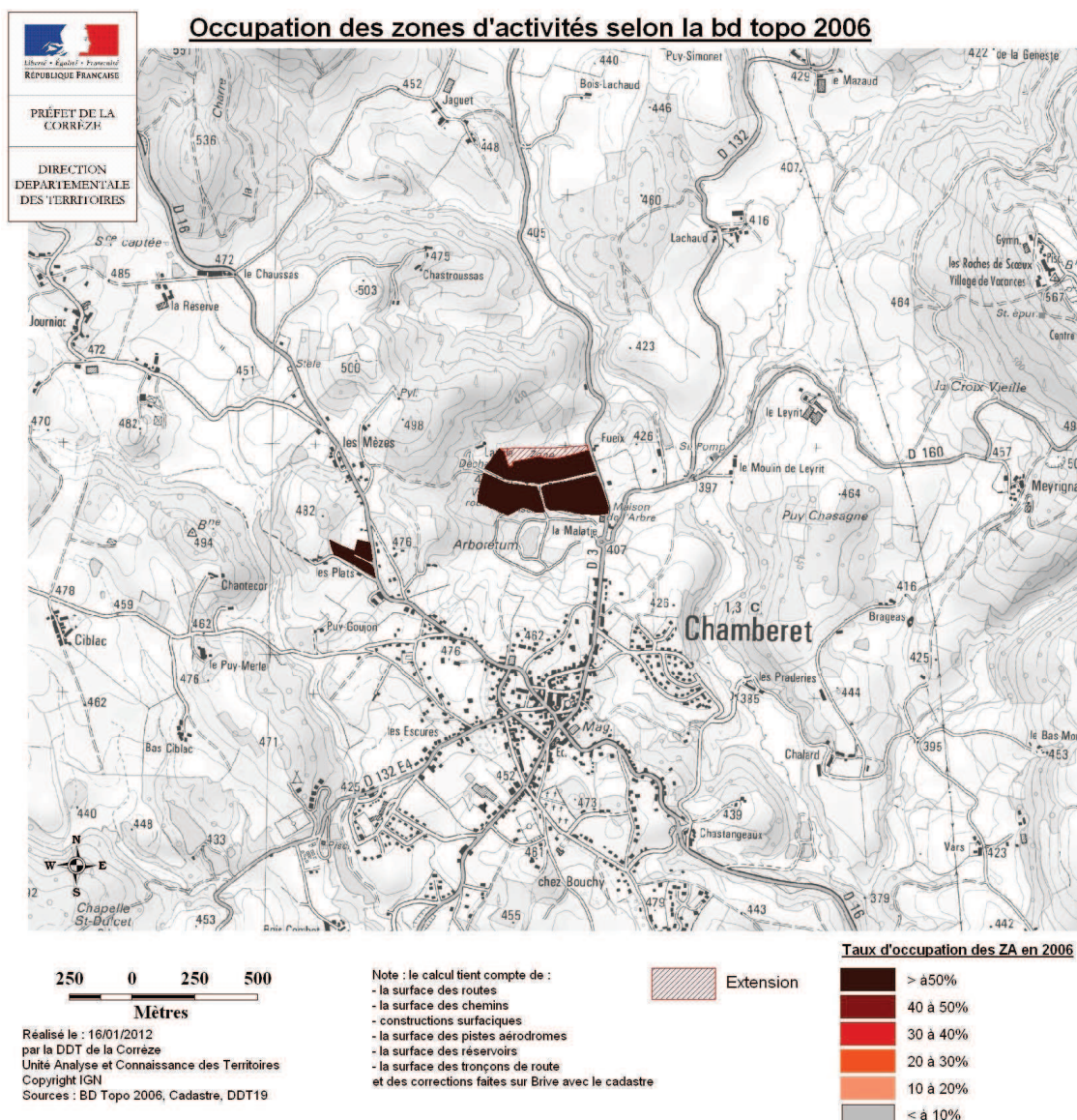
La population compte 70% d'actifs (462) de 15 à 64 ans en 2008 contre 72% au niveau départemental. Sur le nombre d'actifs, 66% (433) d'entre eux ont un emploi.

La commune offre 521 emplois en 2008, soit 120 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. **La commune peut potentiellement employer tous ses actifs.**

#### CONSTAT

- La commune est pourvoyeuse d'emplois.

### 2. Les zones d'activités



On recense 2 zones d'activités :

- lieu-dit Langle/La Malatie pour une superficie de 9,40 ha,
- lieu-dit Les Plats pour une superficie d'1,2 ha.

**Un projet d'extension de la zone Langle/La Malatie est en cours avec la création de 4 lots pour une surface de 2,1 ha.**

#### CONSTAT

- Les 2 zones d'activités sont occupés en totalité.
- Le regroupement des activités sur un seul site limite les nuisances.

### 3. L'agriculture (source DDT19/SEAF)

Une commune où le secteur agricole est dynamique.

#### EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations				Superficie Agricole Utilisée			
	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010
<b>CHAMBERET</b>	59	49	46	-22,03%	3187	3185	3297	3,45%
<b>CORREZE</b>	5492	4708	4195	-23,62%	216955,41	213871,8	220965,53	1,85%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2010. Exploitations dont le siège est en Corrèze.

Comme sur le reste du département, le nombre d'exploitations diminue en parallèle d'une augmentation de la superficie moyenne des exploitations entre 2000 et 2010.

On note une bonne dynamique d'installation de jeunes agriculteurs sur cette commune : entre 2005 et 2010, 7 jeunes agriculteurs se sont installés soit un taux de renouvellement de 15%.

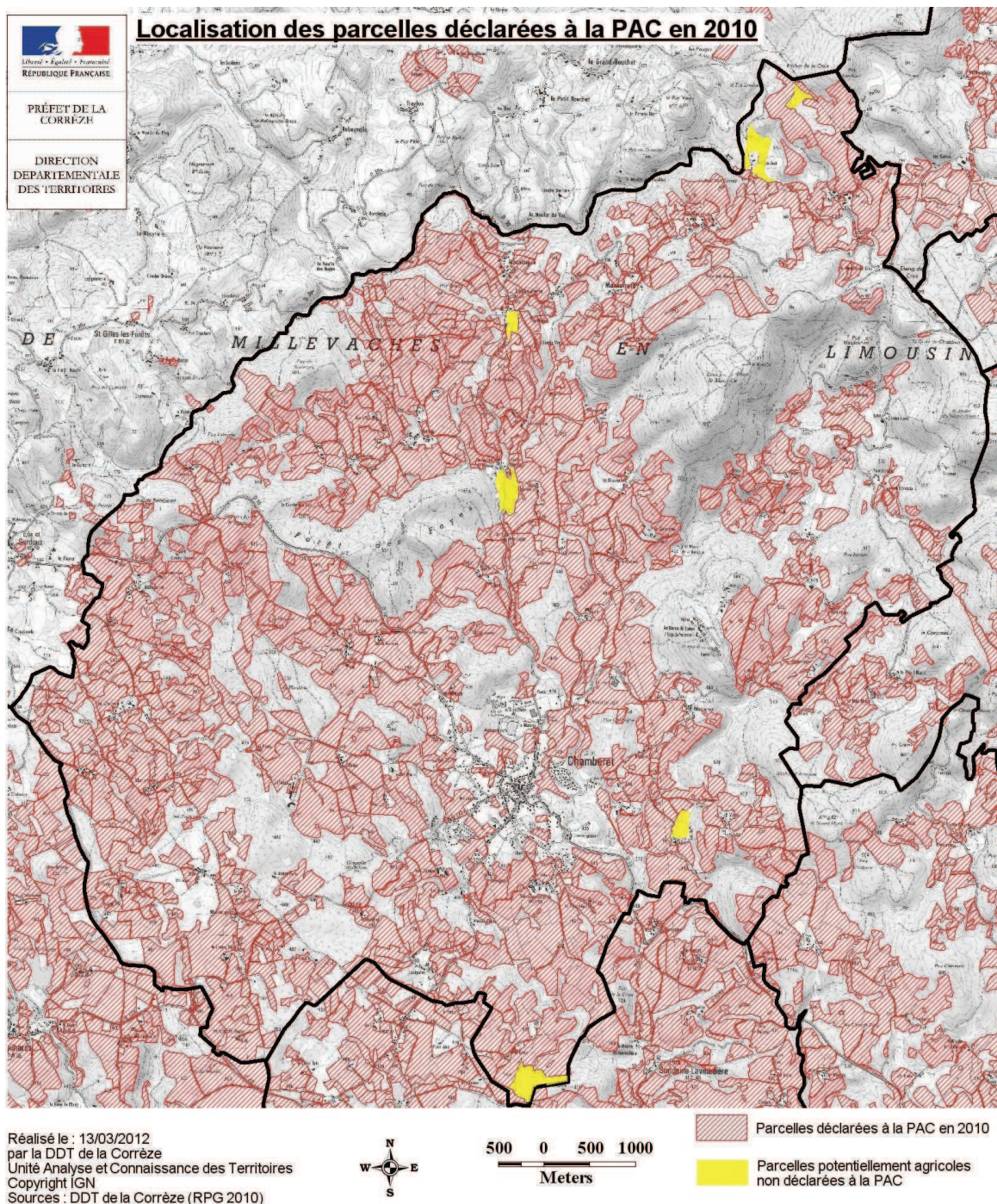
20 exploitations sont sous forme sociétaire.

5 exploitations ont une superficie inférieure à 12 ha et ne seront pas économiquement viables sur le long terme.

En 2010, sur les 62 exploitants de la commune, 32 ont moins de 50 ans ce qui laisse augurer une pérennisation de l'activité agricole.

La production dominante est l'élevage bovin viande, axé sur le broutard et le veau sous la mère. Parallèlement il existe une production laitière avec 4 producteurs de lait de vache et 1 producteur de lait de chèvre sur la commune. La production de viande ovine est également représentée par 3 éleveurs qui détiennent chacun plus de 50 brebis.

**Sur la commune, il existe peu de pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.**



## CONSTAT

- **Activité agricole très dynamique.**
- **Pas de pression urbaine sur le secteur agricole.**

## ENJEUX

- **Maintenir une agriculture dynamique car cette activité économique pourra se pérenniser voire se développer par des actions commerciales en circuits courts pour la viande bovine et les productions en diversification.**
- **Continuer à limiter les constructions dans les espaces agricoles pour garantir le maintien du potentiel agricole.**

## 4. Le tourisme

La commune de Chamberet est une station verte, labellisée « Famille Plus ». Une « Station Verte » est une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée, offrant les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature. Le label « Famille Plus » est destiné à valoriser les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles.

La communauté de communes Vézère-Monédières a la compétence dans le domaine « tourisme et sports nature ».

### Activités touristiques

La commune offre de nombreux équipements : centre aquarécréatif, circuits VTT balisés, tennis, équitation, parcours acrobatique en hauteur, cidrerie, station expérimentale des haras nationaux.



**Maison de l'arbre et son Arboretum :** l'arboretum du Parc de Langle de Chamberet est constitué d'une collection de 105 espèces d'arbres couvrant une superficie de 11 ha. De nombreux feuillus et conifères de notre patrimoine sylvicole y sont représentés, ainsi que des essences plus exotiques, tels que le Ginkgo ou encore l'Araucaria du Chili. C'est un lieu de découverte de milieux naturels protégés : 2 tourbières, 1 saulaie et 1 mare.

On y trouve également un jardin animalier.

### Type et capacité d'hébergement

- 1 Hôtel-restaurant : 2 étoiles, 12 chambres.
- Les roulottes des Monédières, situées près de l'Arboretum : 23 roulottes, snack-restauration, piscine couverte et chauffée
- 2 gîtes ruraux 2 épis.
- Village espace nature « Les Roches de Scoeux » : 36 chambres, centre équestre, piscine chauffée et couverte, gymnase. Un projet d'accessibilité handicapés devrait débuter en 2012.
- Camping municipal « Le Bois Combet » : 3 étoiles, 10 chalets, piscine avec toboggan aquatique .
- Camping municipal « Le Merle » : 2 étoiles, 30 emplacements.



### CONSTAT

- Une offre touristique diversifiée.

## 4. Dimension environnementale

### 1. Zonages environnementaux

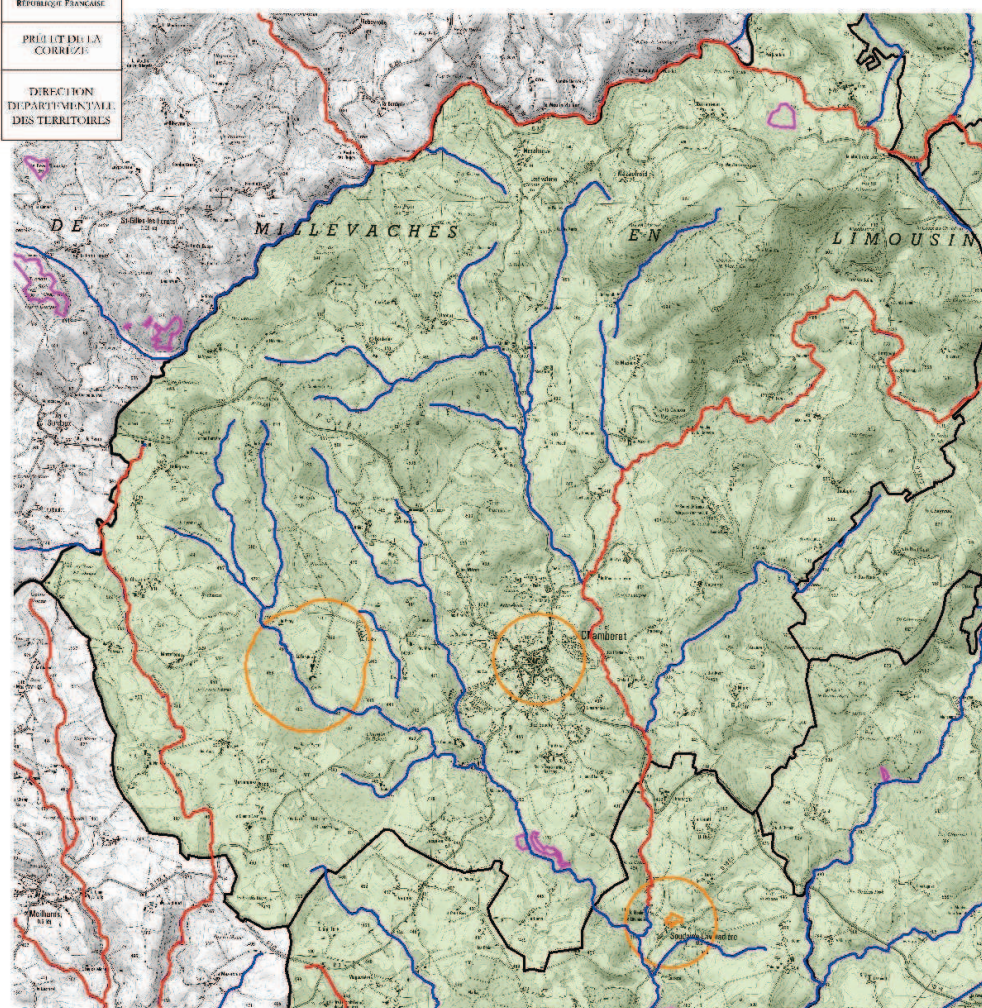
Il n'existe aucun classement d'intérêt faunistique ou floristique sur la commune. Toutefois, la sauvegarde de la nature ordinaire et des corridors écologiques est indispensable à la sauvegarde d'une biodiversité de qualité

**Monuments historiques inscrits :**

- **Château de La Farge : parc, jardin paysager**
- **Manoir Renaissance, autrefois presbytère : Manoir proprement dit avec sa tour d'escalier centrale ; logis adjacent à l'Est ; portail d'entrée.**



**Zonages environnementaux sur la commune de Chamberet**



Landes  
 Périmètre de protection de monuments historiques  
 Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

**Classement des cours d'eau au titre de l'article L432.6 du code de l'environnement**

Classé, réservé, réservoir biologique  
 Non classé

Réalisé le : 09/03/2012  
 par la DDT de la Corrèze  
 Unité Analyse et Connaissance des Territoires  
 Copyright IGN  
 Sources : SDAP19, DREAL Limousin  
 Agence Adour-Garonne et Loire-Bretagne

L'Architecte des Bâtiments de France propose de modifier le périmètre de protection du « manoir Renaissance ». Dès que le dossier de modification de périmètre aura été établi, il sera porté à la connaissance du Maire pour échanges et discussions avec la Commune.

A noter 2 zones de landes repérées par le CREN aux lieux-dits « Pré Loubet » et « La Pouge ».

## 2. Enjeux paysagers (source : STAP et atlas des paysages en Limousin/ DREAL)

La commune est située dans le Parc Naturel Régional de Millevaches.

Chamberet fait partie de l'unité paysagère du « Mont Gargan ». Le pays du mont Gargan assure la transition entre l'élégante campagne-parc des plateaux de la Briance et les hauteurs montagnardes du plateau de Millevaches.

Le territoire communal, à forte connotation agricole, est marqué par une topographie assez douce caractérisée par une alternance de collines et de vastes prairies. La partie nord/est (Mont Ceix-Puy Favars) offre des paysages plus fermés en raison d'un relief plus marqué et de grandes zones boisées.

La commune est soumise à la loi montagne.

### ENJEUX

#### 1. Conserver la qualité paysagère de la commune :

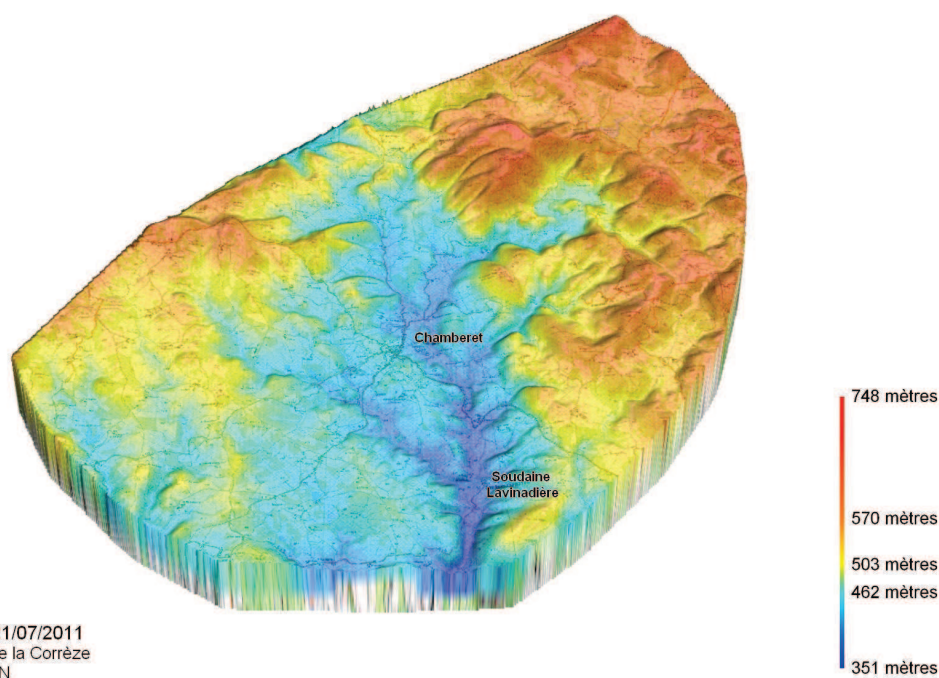
- repérer et protéger les principaux cônes de vue,
- Ne pas urbaniser en ligne de crête,
- protéger les éléments constitutifs du noyau historique dans le centre bourg,
- respecter les dispositions particulières aux zones de montagne,
- préserver les terrains situés à gauche du chemin reliant le lieu-dit « chez Bouchy » et la RD16 en direction du bourg.

#### 2. Maîtriser l'urbanisation du bourg :

- l'urbanisation linéaire le long des routes aux entrées du bourg ne devra pas être poursuivie,
- densifier le bourg sur sa partie ouest et sud (dents creuses).



**Relief sur la commune de Chamberet**





### 3. La forêt

Le **taux de boisement** de la commune de Chamberet est de **37%** alors que la moyenne départementale est de **45%**. Elle est composée de 61% de feuillus et 39% de résineux (source IFN 2003).

Le **taux de surface défrichée par rapport à la surface boisée** a été de **2% entre 2001 et 2008**. Au niveau départemental, la moyenne du taux de défrichage a été de **2,5%** (source DDT/SEAF).

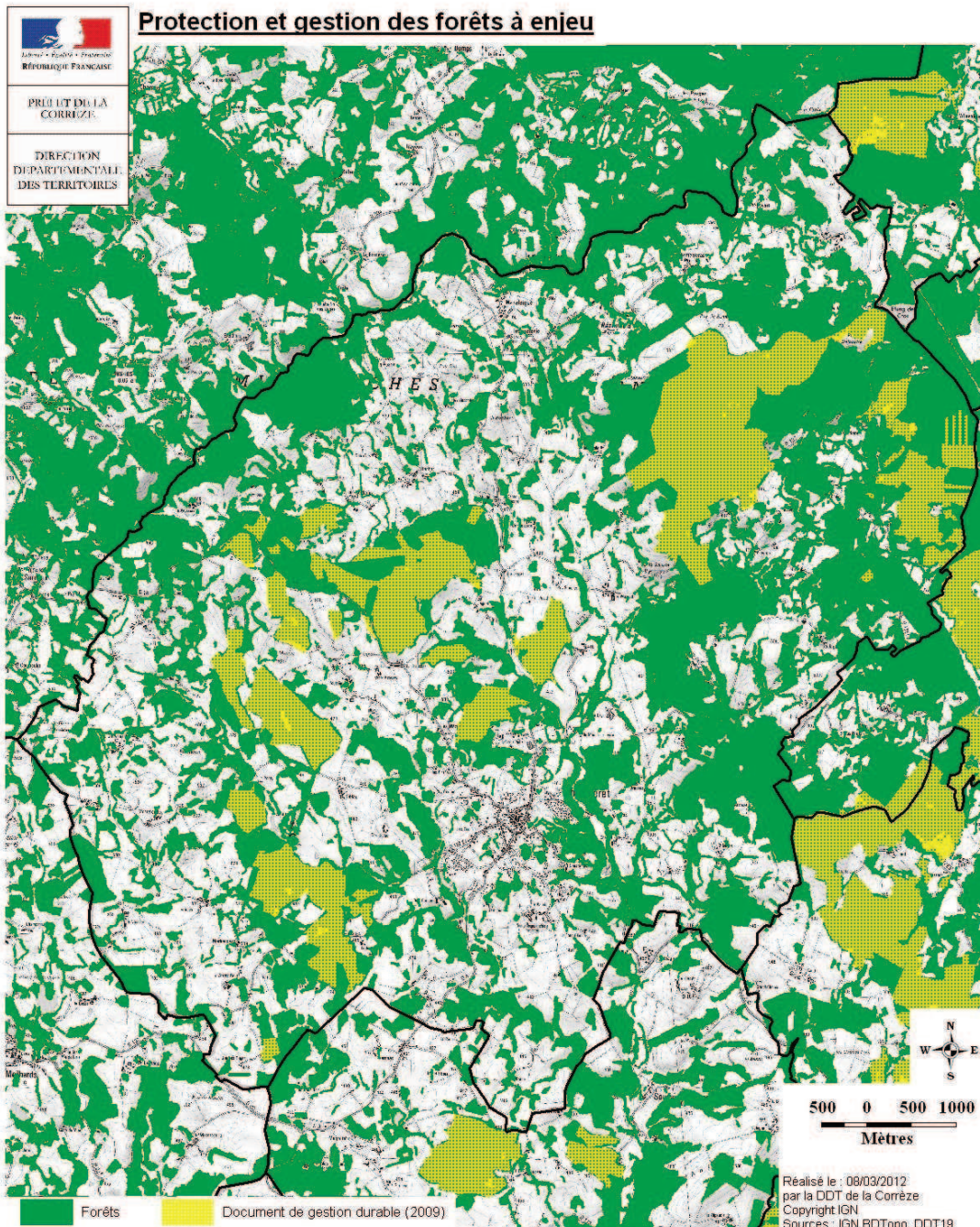
9 forêts communales et sectionales pour une superficie totale de 301 ha relèvent du régime forestier.

**Des plans simples de gestion ont été réalisés sur la commune au titre de la réglementation des boisements par des propriétaires privés pour une superficie de 466 ha.**

**Il existe une unité de transformation du bois sur la commune** (1200m<sup>3</sup> de volume annuel de sciage).

La RD 3 et la RD 16 font partie du réseau dérogatoire permanent

#### Protection et gestion des forêts à enjeu



pour le transport du bois rond.

#### CONSTAT

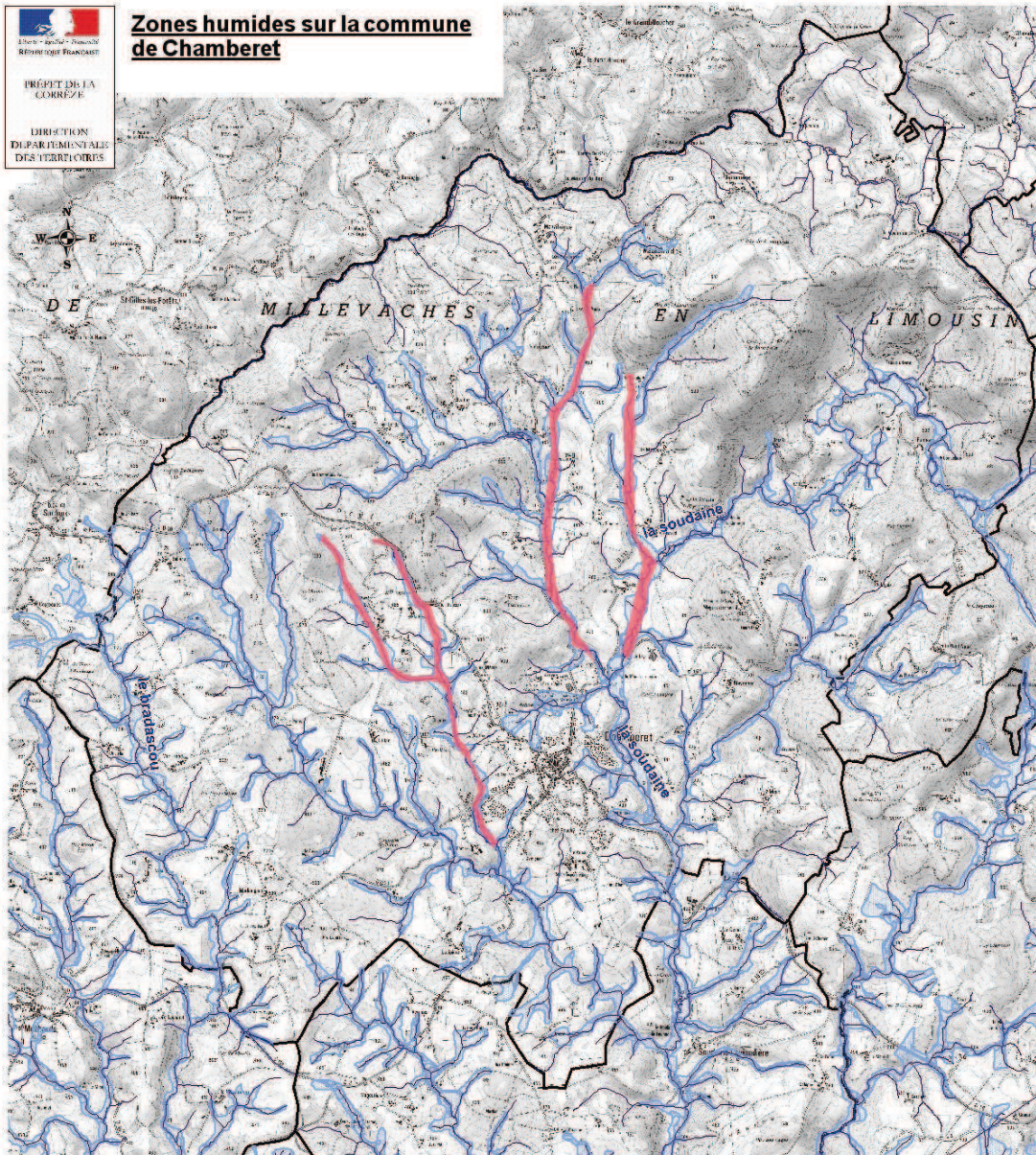
- Une surface boisée importante bien qu'inférieure à la moyenne départementale.

#### ENJEU

- Protéger les surfaces boisées afin de conforter la filière bois.

## 4. Zones humides

Il existe sur la commune **une surface importante de zones humides** qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur).



Elles contribuent à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne.

Elles permettent la reproduction de nombreux oiseaux et poissons et se caractérisent par la richesse de la faune (oiseaux aquatiques, batraciens, poissons typiques des étangs) et de la flore (laïches, euphorbes, prêles, renoncules, joncs, roseaux,...).

Un pré-inventaire des zones humides établi par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) en 2010 est accessible sur leur site internet.

### CONSTAT

➤ Une surface importante de zones humides.

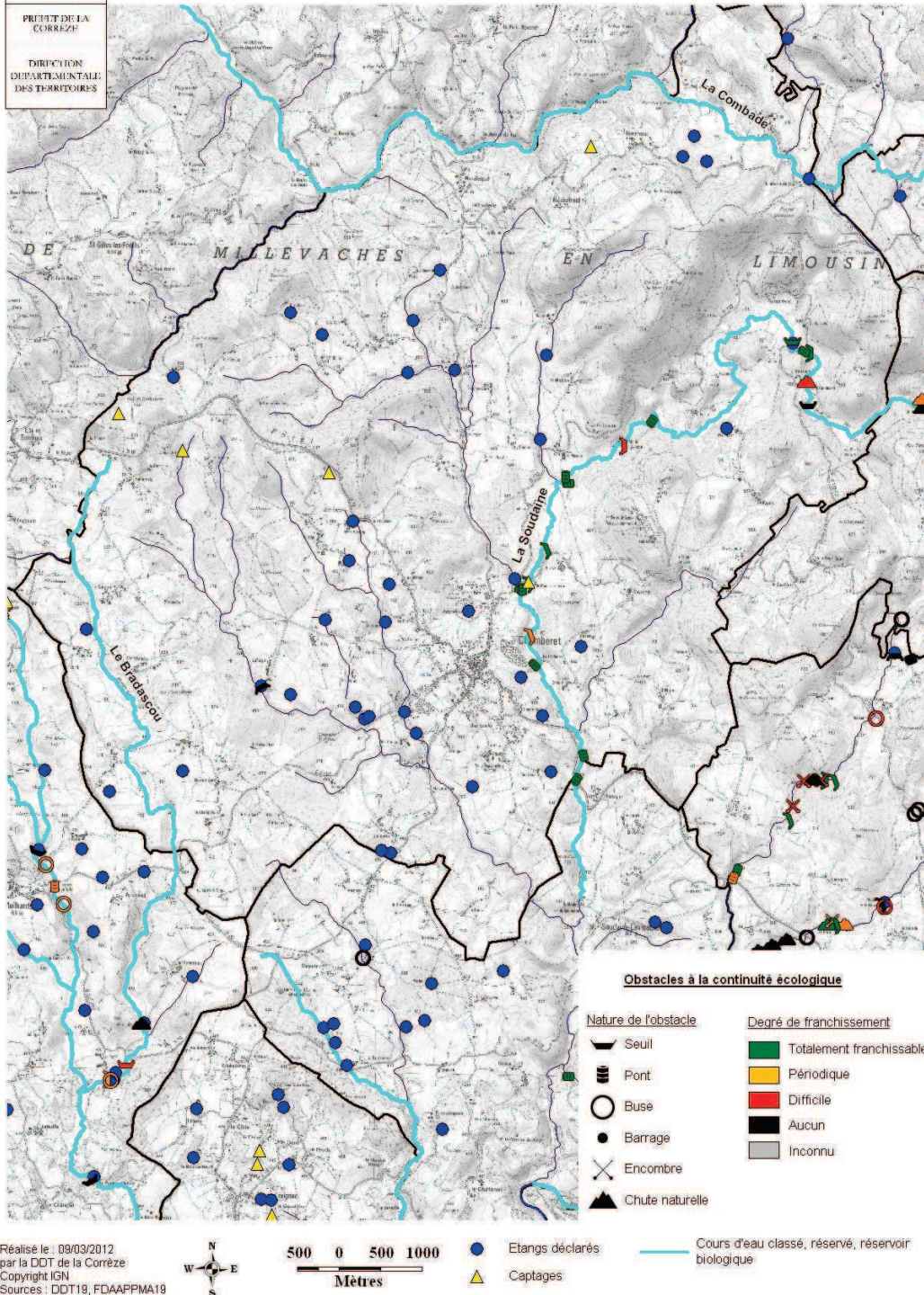
### ENJEUX

- Préserver, voire restaurer les zones humides et les entretenir (SDAGE Adour Garonne et SAGE Vienne).
- Interdire toute construction dans les zones humides et le long des cours d'eau.
- Préserver voire restaurer les ripisylves des cours d'eau.

## 5. Les plans d'eau



### Situation des étangs sur la commune de Chamberet



La commune possède **34 plans d'eau sur son territoire dont 17 sont reconnus piscicultures.**

Leur nombre important a des incidences sur la qualité des cours d'eau : blocage du transfert des sédiments, rupture de la continuité écologique, pollution liée à la mauvaise gestion de la vidange des plans d'eau, eutrophisation, élévation de la température de l'eau.

### ENJEUX

➤ **Stopper la création de nouveaux plans d'eau sur les zones sensibles, c'est-à-dire en liaison avec le réseau hydrographique de 1ère catégorie piscicole et les zones amont de lieux d'usage sanitaire de l'eau.**

➤ **Rappeler la réglementation concernant les périmètres autour des piscicultures.**

## 6. Qualité de l'eau

### Cours d'eau

La commune se trouve dans 2 unités hydrographiques de référence : Vézère et secteur Vienne amont.

Plusieurs cours d'eau traversent la commune. Les principaux sont :

- **le Bradascou**, cours d'eau réservé et classé, réservoir biologique, présente un bon état écologique (objectif bon état d'ici 2015).
- **la Soudaine**, cours d'eau réservé, réservoir biologique, présente un bon état écologique sur la portion « de sa source à la commune » et un très bon état écologique sur la portion « de la commune au confluent de la Vézère (objectif bon état d'ici 2015).
- **la Combade et ses affluents**, cours d'eau réservé et classé, réservoir biologique, présente un très bon état écologique.

La commune a été classée en Zone sensible à l'eutrophisation (bassin versant de la Combade).

### CONSTAT

- **Un bon état écologique des cours d'eau.**

### ENJEUX

➤ **Veiller à la non dégradation de la qualité des cours d'eau et si possible l'améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Adour Garonne 2010-2015 et du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015.**

➤ **Maintenir la ripisylve le long des cours d'eau car elle assure l'alimentation de la nappe, la filtration des polluants ruisselants, le maintien des berges et la bonne qualité biologique de milieu.**

➤ **Interdire toute construction le long des cours d'eau pour permettre le développement de la ripisylve, les débordements des cours d'eau et assurer un rôle de corridor biologique.**

### Alimentation en eau potable

La commune a confié la gestion à la Lyonnaise des Eaux par contrat en 1993 jusqu'en 2013. Les ressources n'ont pas été suffisantes pour satisfaire les besoins pendant l'été 2011.

Elles sont constituées par :

- les captages de Bellegarde, Germont Mazalaigue, avec périmètre de protection règlementaire,
- le captage de la Forêt des Fayes, non protégé. La commune cherche des solutions alternatives car le coût de la protection est trop élevé.
- une prise d'eau sur la Soudaine, au moulin de Leyris, qui n'a pas de périmètre de protection règlementaire, est classée zone sensible par l'Agence Régionale de Santé. La commune a engagé la procédure pour la protection de la prise d'eau.

La commune envisage une étude sur la possibilité de se raccorder à la commune de Meilhards.

Pendant l'été 2011, une baisse des ressources sur les captages de Germont et des Fayes a nécessité la mobilisation d'une interconnexion avec le syndicat de Puy la Forêt (fin juin à début septembre).

## **Assainissement collectif et non collectif**

La commune de Chamberet assure la gestion de l'assainissement collectif. Elle possède une station d'épuration type lagunage naturel avec un réseau séparatif en bon état de marche pour une capacité de 1000 équivalent/habitant, conforme.

Sur le reste de la commune, les habitations sont en assainissement individuel. L'assainissement non collectif est géré par la communauté de communes Vézère-monédières.

### **CONSTAT**

➤ **Une baisse de ressources en eau potable sur une partie de la distribution a entraîné des problèmes pendant l'été 2011. L'assainissement ne pose pas de difficultés particulières.**

### **ENJEUX**

- **Renforcer et sécuriser les ressources en eau potable, limiter les pertes d'eau en ligne.**
- **Renseigner les indicateurs de performance (disponibles auprès du service fermier) dans la base SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement) pour avoir une meilleure connaissance du réseau.**

## **Eaux pluviales**

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution. Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings. Entre 2009 et 2012, un dossier a été déposé.

### **ENJEU**

- **Prévoir une gestion des eaux pluviales pour maîtriser les écoulements d'eau et favoriser l'infiltration sur les parcelles.**

## 5. Synthèse des enjeux

### Dimension sociale

- Résorber les zones blanches pour la desserte numérique dans les secteurs habités.
- Continuer à mobiliser les logements vacants.
- Densifier les secteurs construits, stopper l'urbanisation linéaire sur les routes aux entrées du bourg, requalifier globalement les entrées de bourg.
- Poursuivre la maîtrise et l'organisation de la construction neuve afin de limiter la taille des parcelles à bâtir.

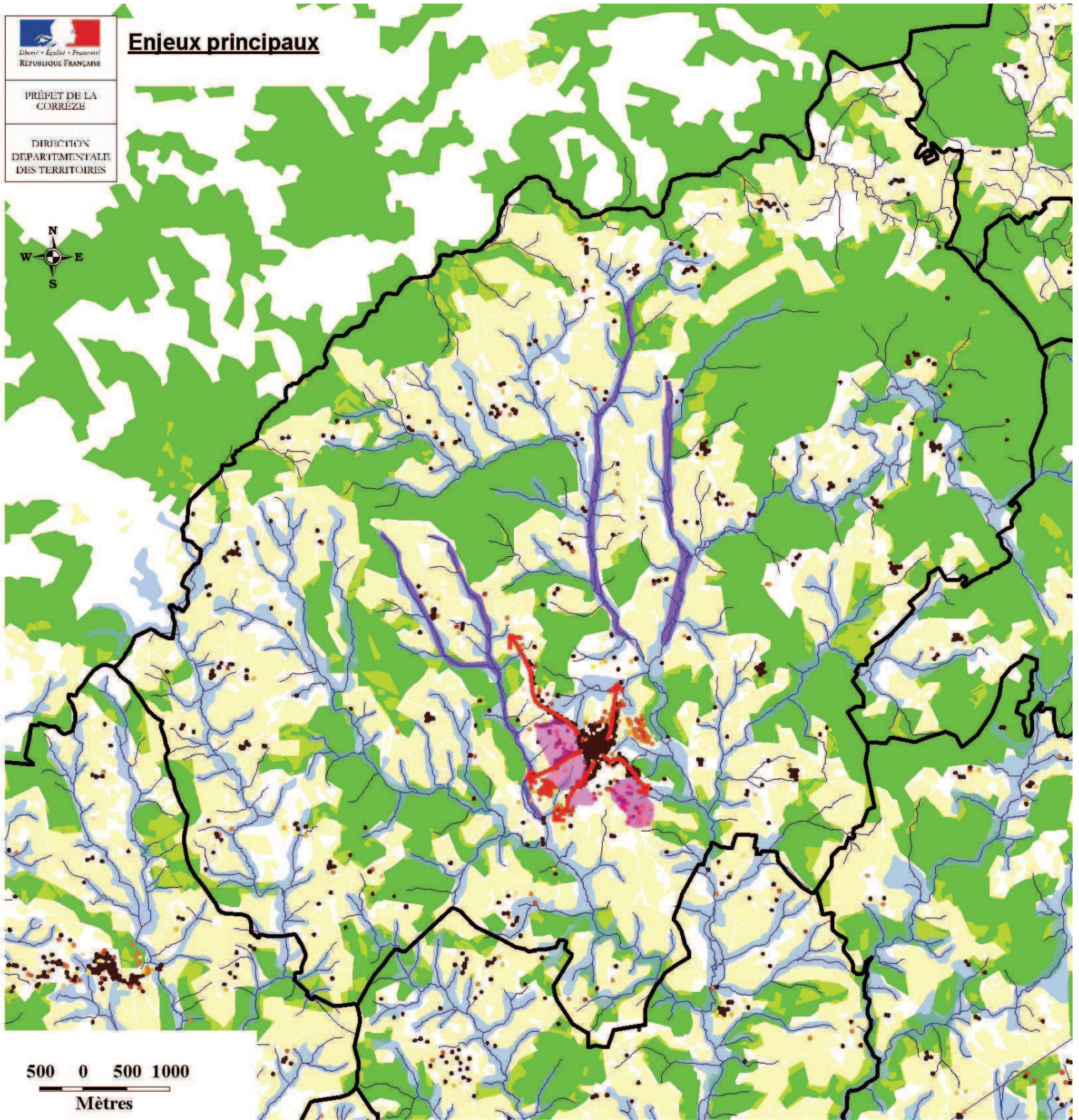
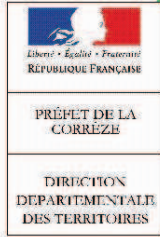
### Dimension économique

- Maintenir une agriculture dynamique car cette activité économique pourra se pérenniser voire se développer par des actions commerciales en circuits courts pour la viande bovine et les productions en diversification.
- Veiller à limiter les constructions dans les espaces agricoles pour garantir le maintien du potentiel agricole.

### Dimension environnementale

- Conserver la qualité paysagère de la commune :
  - Repérer et protéger les principaux cônes de vue.
  - Éviter l'urbanisation en ligne de crête.
  - Protéger les éléments constitutifs du noyau historique dans le centre bourg.
  - Préserver les terrains situés à gauche du chemin reliant le lieu-dit « chez Bouchy » et la RD16 en direction du bourg.
- Maîtriser l'urbanisation du bourg :
  - Respecter les dispositions particulières aux zones de montagne.
  - Densifier le bourg sur sa partie ouest et sud.
  - L'urbanisation linéaire le long des routes aux entrées du bourg ne devra pas être poursuivie.
- Valoriser la filière bois.
- Préserver, voire restaurer les zones humides et les entretenir (SDAGE Adour Garonne et SAGE Vienne).
- Stopper la création de nouveaux plans d'eau sur les zones sensibles, c'est-à-dire en liaison avec le réseau hydrographique de 1ère catégorie piscicole et les zones amont de lieux d'usage sanitaire de l'eau.
- Rappeler la réglementation concernant les périmètres autour des piscicultures.
- Veiller à la non dégradation des cours d'eau et si possible les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Adour Garonne 2010-2015 et du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015.
- Maintenir la ripisylve le long des cours d'eau car elle assure l'alimentation de la nappe, la filtration des polluants ruisselants, le maintien des berges et la bonne qualité biologique du milieu.
- Interdire toute construction le long des cours d'eau pour permettre le développement de la ripisylve, les débordements des cours d'eau et assurer un rôle de corridor biologique.
- Renforcer et sécuriser les ressources en eau potable, limiter les pertes d'eau en ligne.
- Renseigner les indicateurs de performance (disponibles auprès du service fermier) dans la base SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement) pour avoir une meilleure connaissance du réseau.
- Prévoir une gestion des eaux pluviales pour maîtriser les écoulements d'eau et favoriser l'infiltration sur les parcelles.

## Enjeux principaux



- Stopper l'urbanisation linéaire
- Zones à densifier
- Maintenir les espaces agricoles
- Préserver les espaces forestiers
- Protéger les zones humides
- Restaurer les ripisylves
- Cours d'eau

Réalisé le : 17/01/2012  
par la DDT de la Corrèze  
Copyright IGN  
Sources : EPIDOR, BD Topo, RPG2010,  
DREAL, IGN

---

Le territoire de Chamberet à dominante agricole, présente un caractère assez homogène : sorte de tapis unitaire constitué de reliefs doux sculptés par le réseau hydrographique alternant vastes prairies et espaces boisés.

Les principaux enjeux sont communs au paysage des « hauts plateaux » voire à l'ensemble du Limousin. Mais plus spécifiquement sur Chamberet, ils se déclinent comme suit:

- la mise en valeur de la forêt, dense dans la partie nord-est où le relief est plus marqué, plus clairsemée par ailleurs mais toujours très présente
- la lisibilité des abords du bourg

Les menaces qui pèsent sur ce territoire sont liées :

- 1- aux modes de gestion de l'espace agricole et forestier
- 2- à une urbanisation non « raisonnée » (même si l'on constate peu de pression urbaine sur l'espace agricole)

1- La qualité paysagère et environnementale de ces territoires va dépendre de la gestion des espaces forestiers qui aujourd'hui ont tendance à gagner du terrain... Aujourd'hui, il y a un risque de fermeture du paysage, qui d'un point de vue écologique serait certes intéressant mais qu'il s'agit de mettre en cohérence avec les intérêts paysagers. Les espaces enfrichés (le tiers-paysage de Gilles Clément) et les lisières sont très riches en biodiversité. Mais on doit parallèlement identifier les points de vues et les perspectives sur les hameaux par exemple pour s'assurer de leur maintien. La silhouette des fermes isolées est parfois engloutie par des boisements trop proches.

Le PNR établit une charte forestière qu'il conviendra de consulter.

A l'écart des grandes infrastructures, l'aspect préservé de la commune est à valoriser. Le développement du tourisme vert en dépend, principale activité économique de la commune. La fermeture des espaces ouverts représente un risque d'affaiblissement d'attractivité pour le tourisme et la promenade.

2- La dynamique de développement urbain à l'Ouest et au Sud de la commune est à encourager. Cependant cette urbanisation se fait aujourd'hui de façon linéaire le long des routes pénétrantes et défigure les entrées de bourg.

Un des enjeux consiste à identifier la spécificité de chaque entrée de bourg pour orienter les aménagements futurs. La notion de seuil peut être une clé d'entrée à toutes les échelles. Il s'agit d'entrer en adhérant à des perspectives, avec en toile de fond un vrai projet de territoire pour la commune :

- seuil du centre bourg depuis l'Est, veiller au maintien des coupures d'urbanisation (glacis du château...)
- seuil du bourg par le Sud, vue remarquable à préserver
- seuil dont la maîtrise a échappé à la collectivité : par l'Ouest, on ouvre sur la problématique de la lisibilité des franges d'urbanisation, celle de l'étalement urbain qui renvoie à la question de la présence éventuelle de logements vacants en centre bourg

On peut identifier également des enjeux ponctuels :

- de protection sur certains secteurs
-



-le paysage emblématique du Mont Ceix-Puy Favars

-le château de la Farge

-les fonds de vallons occupés par des prairies humides qu'il n'est pas conseillé de drainer

-de valorisation de secteurs dont les aménagements manquent de cohérence avec le paysage :

- structures touristiques non intégrées
- zones d'activités bien concentrées mais à requalifier
- construction de bâtiment agricole sur les lignes de crêtes
- terrassement intempestif pour la construction de bâtiments industriels...

Enfin nous souhaiterions attirer l'attention sur des enjeux à grande échelle qu'il s'agit d'intégrer dans le document d'urbanisme.

La Trame Verte et Bleue est un réseau écologique complet qui comporte deux dimensions principales :

-celle liée aux différents types de milieux abritant des cortèges d'espèces inféodées à ceux-ci : elle est liée à la diversité des milieux présents sur un même territoire : à chaque type de milieux correspond une sous trame (forestière, de zone humide, des milieux agricoles extensifs...). C'est l'ensemble de ces sous-trames qui juxtaposées forme le réseau écologique global du territoire. Le réseau hydrographique dense et les espaces boisés sont les deux motifs paysagers dominants de Chamberet.

-celle liée aux différentes échelles territoriales de mise en œuvre :

Les trames VB apportent chacune une réponse aux enjeux du territoire en matière de biodiversité et contribuent à répondre aux enjeux des niveaux supérieurs. Leur élaboration apporte une contribution à la cartographie des paysages pour arriver à un emboîtement des échelles territoriales (locale, régionale, nationale, européenne).

Les orientations du document d'urbanisme doivent pérenniser l'ensemble des usages de l'espace rural qui ont comme point commun le paysage (fonction agricole (secteur dynamique sur Chamberet), fonction sociale d'espace récréatif, touristique et culturel lié au patrimoine bâti et paysager par exemple), cadrer l'espace plus urbain du bourg et requalifier les espaces publics du centre bourg.

---